

Objet : **Rejet d'affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs**

Madame,

Le guichet unique des formalités des entreprises géré par l'Inpi nous a transmis votre déclaration de début d'activité d'artiste-auteur en vue d'une affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs.

Sur cette déclaration, vous avez indiqué exercer une activité de conception et création d'oeuvres originales au sens de la propriété intellectuelle.

Cette activité ne relève pas du champ du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs et par conséquent, **votre affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs a été rejetée.**

Vous disposez de deux mois à compter de la date de notification de la décision pour contester ce rejet d'affiliation. Retrouvez les démarches sur www.secu-artistes-auteurs.fr/contestation-de-rejet-daffiliation.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur de la Sécurité sociale des artistes auteurs



Thierry Dumas